



Drôles de MATHS !

Cette année, à nouveau, le collège Jean MOULIN propose aux élèves de participer au concours « **Drôles de Maths** ». Il s'agit d'un concours de mathématiques, mais aussi d'un projet de solidarité dont le but est de venir en aide à des enfants en difficulté. C'est année, c'est l'opération : « **Solitaires des enfants d'Haïti !** »

L'épreuve se déroulera le lundi 28 mars 2022, au collège. Votre enfant peut s'y inscrire contre une **participation symbolique de 1 €**, le reste des frais de participation étant pris en charge par le collège, grâce au soutien du FSE. Les familles qui le souhaitent peuvent donner plus : cet argent sera reversé sous forme de don pour l'action solidaire. Le don n'a aucun caractère obligatoire. La somme totale est à régler en liquide sous enveloppe fermée ou par chèque à l'ordre du « FSE du Collège Jean Moulin » (indiquer au dos du chèque ou sur l'enveloppe les NOM, PRENOM et CLASSE de l'élève). Merci de retourner le bon ci-dessous au professeur de mathématiques de votre enfant avant le lundi 21 février 2022.

Tous les participants seront récompensés. Les lots nous parviendront en mai. Plus d'infos sur : <http://www.drolesdemaths.org>

NOM de l'élève : _____ Prénom : _____ Classe : _____

- participera au concours Drôles de Maths (ci-joint ma participation de 1€)
- (facultatif) souhaite faire un don d'un montant de _____ €

signature du responsable légal :



Drôles de MATHS !

Cette année, à nouveau, le collège Jean MOULIN propose aux élèves de participer au concours « **Drôles de Maths** ». Il s'agit d'un concours de mathématiques, mais aussi d'un projet de solidarité dont le but est de venir en aide à des enfants en difficulté. C'est année, c'est l'opération : « **Solitaires des enfants d'Haïti !** »

L'épreuve se déroulera le lundi 28 mars 2022, au collège. Votre enfant peut s'y inscrire contre une **participation symbolique de 1 €**, le reste des frais de participation étant pris en charge par le collège, grâce au soutien du FSE. Les familles qui le souhaitent peuvent donner plus : cet argent sera reversé sous forme de don pour l'action solidaire. Le don n'a aucun caractère obligatoire. La somme totale est à régler en liquide sous enveloppe fermée ou par chèque à l'ordre du « FSE du Collège Jean Moulin » (indiquer au dos du chèque ou sur l'enveloppe les NOM, PRENOM et CLASSE de l'élève). Merci de retourner le bon ci-dessous au professeur de mathématiques de votre enfant avant le lundi 21 février 2022.

Tous les participants seront récompensés. Les lots nous parviendront en mai. Plus d'infos sur : <http://www.drolesdemaths.org>

NOM de l'élève : _____ Prénom : _____ Classe : _____

- participera au concours Drôles de Maths (ci-joint ma participation de 1€)
- (facultatif) souhaite faire un don d'un montant de _____ €

signature du responsable légal :